

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 004-1752/09/CC

■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)- Paiement de la cotisation annuelle

DEASRVS 09/4052/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires.

L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement, de la gestion des ressources en eau.

Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires, encourage par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement.

Ouverte à toute personne physique ou morale, elle a pour but de :

- Faciliter et d'encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées,
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les intéressants,
- De favoriser les échanges d'informations avec des pays étrangers concernés par ces points
- De collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en divulguant les progrès et les améliorations à poursuivre au travers des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Les moyens d'action et les structures de l'association reposent sur des séances ordinaires périodiques et des séances plénières ainsi que des publications ce qui pourraient être une aide importante pour notre institution.

C'est pourquoi il serait souhaitable que MPM adhère à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et l'évolution du droit sur l'eau, Marseille Provence Métropole se doit, en effet de répondre au mieux aux besoins d'information permanents en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

Le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2010 à 490 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour Marseille Provence Métropole d'adhérer à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement regroupant de nombreux acteurs publics et privés du territoire français en la matière

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de MPM à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et le versement de la cotisation au titre de l'année 2010 d'un montant de 490 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement- Nature 6281- Sous politique F170-F110

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI